

**AVIS AUX FAMILLES DES ELEVES**  
**DEMI-PENSIONNAIRES**  
**QUITTANT DEFINITIVEMENT LE COLLEGE**  
**A LA FIN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2010-11**

Vous voudrez bien veiller à ce que le compte restauration de votre enfant soit provisionné pour terminer l'année scolaire, sachant que le prix du repas est de **3,00 €**

Je vous informe que **tout compte débiteur au dernier jour de l'année scolaire bloque l'inscription dans un autre établissement** (non délivrance de l'EXEAT).

\*\*\*\*\*

Pour les élèves dont le compte restauration sera excédentaire à la fin de l'année scolaire, remettre un R.I.B. ou R.I.P. (relevé d'identité bancaire ou postal) à l'intendance, service restauration (M. NEDELLEC), pour obtenir le remboursement du solde.

Le remboursement par le collège s'effectuera par virement bancaire ou postal au cours de la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juillet 2011.

Les retardataires ne seront remboursés qu'en septembre 2011.

Pour ce faire, **vous voudrez bien mentionner au dos du R.I.B. ou R.I.P. :**

- les nom et prénom de l'élève, ainsi que son n° de badge.

La gestionnaire,

Jocelyne BENKETIRA